



2021

L'année

de l'espoir



Edito du Maire

Epidémie, confinement, regroupements interdits... cette difficile année 2020 restera gravée dans nos mémoires et aujourd'hui, même si les raisons d'espérer sont réelles, la prudence est encore de mise, l'histoire nous a appris à maintes reprises qu'il ne fallait pas trop crier victoire avant l'heure.

Tout au long de ces derniers mois, malgré ces difficultés, nous nous sommes efforcés de maintenir notre service public, en tenant la Mairie ouverte (certes avec un protocole sanitaire strict à respecter) tout comme notre école et je remercie vivement notre enseignante pour son professionnalisme. Nous avons pu également assurer un service de cantine pour les enfants là aussi grâce à notre dévoué personnel. La Bibliothèque Municipale fonctionne de nouveau, les bénévoles ont repris elles aussi, en appliquant le Protocole sanitaire requis.

Nous avons également remis à jour notre registre des personnes vulnérables, pour briser la solitude du confinement, prenant de près ou de loin des nouvelles des uns et des autres, grâce à la répartition géographique de nos conseillers municipaux ... **Mais surtout nous avons également pu compter sur chacun et chacun d'entre vous et mesurer à quel point la solidarité existait à St Just.**

Au fil des prochains mois, nous aurons plaisir, avec le Conseil Municipal, à vous retrouver comme avant, lors d'événements à venir. Nos associations, elles aussi, ont été pénalisées par cet arrêt prolongé et ce fonctionnement au ralenti. Nous les accompagnerons au maximum de nos possibilités le moment venu.

En attendant les jours meilleurs, comme je l'écrivais au début de cet edito, tout n'est pas encore gagné et je compte sur chacun d'entre vous pour continuer à respecter les gestes « barrière ».

Bonnes Fêtes de fin d'année dans le respect des directives sanitaires et oublions vite 2020.

Je vous souhaite une très bonne année 2021.

Prenez soin de vous et des autres.

Bonne lecture à tous

François CHAUTARD

Maire de St JUST



www.saintjust-63.fr



MEILLEURS VOEUX

BONNE ANNÉE



Ecole et protocole sanitaire

Depuis la rentrée de septembre, l'école de St Just applique scrupuleusement les consignes et nouveaux protocoles. Désormais, un enfant testé positif doit rester chez lui durant 7 jours, mais ce seul cas ne provoque plus l'isolement systématique de ses camarades : ils continueront d'aller à l'école normalement, y compris ceux qui ont côtoyé l'élève malade. Même souplesse côté adultes, où un personnel éducatif portant un masque et ayant eu un contact avec un enfant de moins de 11 ans détecté positif n'est plus considéré comme contact à risque et n'est donc plus renvoyé à son domicile. Un dispositif de « traçage »,



et une éventuelle fermeture, ne seront appliqués que si trois élèves de fratries différentes sont positifs dans une même classe. Selon un rapport publié par la Haute Autorité de Santé Publique, « *Les enfants jeunes (moins de 10 ans) sont peu à risque de forme grave et peu actifs dans la chaîne de transmission du SARS-CoV-2* », indique le

texte, qui prend en compte différentes études récentes, dont des recommandations de l'OMS et de la Société française de pédiatrie. Le risque de transmission existe surtout « *d'adulte à adulte et d'adulte à enfant* », rarement « *d'enfant à enfant ou d'enfant à adulte* », poursuit le rapport. A ce jour, aucun événement particulier n'est à signaler dans notre école, nous restons tout de même vigilants.

Pour Noël, des adaptations ont été nécessaires mais le principal a été maintenu: Calendrier de l'avent, repas de Noël, remise d'un cadeau à chaque élève, atelier de fabrication de décorations, projection d'un film. Et comme le Père Noël est aussi concerné par le « protocole sanitaire », il passera pendant les vacances pour déposer les cadeaux pour la classe...



TRAVAUX DE VOIRIE

Réfection de la route de PLAGNES

Dans le cadre du programme de rénovation de la voirie communale, comme chaque année, la commune engage d'importants travaux de pour entretenir les routes et chemins qui sont sur son territoire.

Après les secteurs de Veillettes / Les Paulzes et la route du Mas – Chassagnolles ainsi que Chomotte l'an passé, c'est sur Plagnes que nous avons, cette année, procédé à d'importants travaux de réfection. À la suite du Rapport d'Analyse des Offres éta-

blit par l'ADIT en date du 3 juillet 2020, la Commission d'appel d'offre a choisi l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 43 084,62 € HT. Ces travaux ont donné lieu à un subventionnement de 23,25% par le FIC 2020 et de 30% par la DETR 2020.



Le « Point à temps » une solution à moindre coût...

Maintenir en état les 22 Kms de la voirie de St Just n'est pas une mince affaire. Il y a les opérations lourdes, nécessitant de gros moyens tant sur le plan financier que sur celui du matériel.

C'est l'affaire de professionnels comme «Eurovia» que nous avons sollicité pour la route de Plagnes.

Le point à temps nous permet de traiter nous-même certaines surfaces ponctuelles de chaussée et de réparer provisoirement et quelques fois pour une durée de temps plus longue des

dégradations comme les nids de poules,) pour un coût moindre, d'autant que la main d'œuvre est constituée de bénévoles (Conseillers municipaux et habitants que nous remercions vivement.)

C'est sous la houlette de Serge ROIRON, 2eme Adjoint en charge de la voirie qu'une équipe dynamique de volontaires a sillonné nos routes durant 2 journées cet automne, pour les rendre plus carrossables. Un grand merci à eux.



Un 11 Novembre vraiment pas comme les autres



Cette année, compte tenu de la situation sanitaire (très préoccupante sur notre territoire), et des dispositions générales prises par le Gouvernement, la cérémonie commémorative du 102^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 s'est déroulée, à St Just



aussi, en format très restreint, sans rassemblement de la population, afin d'éviter la transmission du virus et de protéger les plus fragiles d'entre nous.

Après avoir écouté le Message de Geneviève DARRIEUS-SECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées et observé une minute de silence, François CHAUTARD a déposé une gerbe devant le Monument aux Morts et le Conseil Municipal, dans une formation réduite au minimum, s'est recueilli en hommage aux victimes de toutes les guerres ainsi qu'aux soldats morts pour la France cette année.

Le Noël des Aînés

Cette année, pour ceux qui avaient l'habitude de choisir le colis gourmand, il n'y avait aucun changement. Une meilleure qualité peut-être, car chaque année, nous sommes de plus en plus exigeants avec nos fournisseurs. En revanche, ceux qui préféraient le moment de convivialité du repas de fête ont certainement été déçus. Mais il n'y avait pas d'alternative possible, les mesures sanitaires sont valables pour tous sans exception. Aussi nous espérons avoir répondu à leur attente en leur offrant la possibilité d'aller au restaurant « Le Grand Rif » à Grandrif, quand les restrictions seront levées bien entendu en échange d'un bon qui leur a été remis... Courage, la vaccin arrive et toutes ces contraintes seront vite oubliées !



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Depuis l'amélioration de la situation sanitaire, la bibliothèque municipale a repris du service. Cette réouverture est conditionnée au respect du protocole sanitaire suivant :

- **Une jauge de 8 m² par personne** doit être respectée. Notre bibliothèque pourra donc accueillir au maximum 4 personnes (sachant que les personnels n'entrent pas dans ce calcul et que les familles ne comptent que pour une personne).
 - **le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans**
 - du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée
- les livres en retour seront déposés dans une caisse dédiée et attendront 8 jours avant d'être remis en rayon après nettoyage .



Compte tenu du contexte sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année.

Le bilan annuel des activités de la commune vous sera cependant transmis au moyen d'un numéro spécial de « La Lettre du Maire » dans le courant du mois de janvier.



Numéros d'urgence:

SAMU: 15 POMPIERS: 18 GENDARMERIE: 17



Lundi de 14h à 16h.

Jedi et Vendredi de 9h15 à 11h15

(Permanence Elus le Vendredi de 17h à 18h)

Tel: 04 73 95 64 05

Courriel: mairie.stjust@gmail.com

Bibliothèque Municipale:

1er étage du bâtiment de l'école les samedis de 14h30 à 16h.

Déchetteries

(Le dépôt sauvage d'ordures est passible d'une amende.)

Ambert : Tel : 04 73 82 37 17

Arlanc : Tel : 04 73 95 17 22

Viverols : Tel: 04 73 95 34 58

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Service d'aides ménagère
Portage repas à domicile
Bus des montagnes
et pour d'autres services...

<http://www.ambertlivradoisforez.fr/> Tel: 04 73 72 71 40

Syndicat des eaux (SIAEP)

Tel: 04 73 95 12 96

Courriel: siaep.chaumont@orange.fr

ASSOCIATIONS

APE (Parents d'élèves) Valérie BOST

Club du 3ème âge. Jeanne FERRY

« St JUST Moto Loisirs ». Christophe BEST

Société de chasse. Anthony MONEYRON

Comité des Fêtes. Joël CAMIER

DATES A RETENIR

Dans le contexte actuel, aucun évènement n'est, pour l'instant au programme, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de la Mairie en cas d'évolution « positive »

Brûlage, attention danger !

La prise de conscience écologique n'a cessé de se développer et chacun d'entre nous est un « eco » convaincu dans l'âme... Pourtant, il suffit de voir les fumées monter dans l'atmosphère pour s'apercevoir que quelques fois, les pensées diffèrent nettement des actes. L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne **160 kg de déchets verts** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûlent**, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, **bien que cette pratique soit interdite** depuis de nombreuses années.

Des solutions alternatives respectueuses de la qualité de l'air et simples à mettre en œuvre existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchèterie.

Outre les risques d'incendie qu'il génère et les troubles de voisinage causés par les odeurs et la fumée, le brûlage des déchets verts ménagers contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé. 7 t de particules fines sont émises chaque année à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole par le brûlage des déchets verts des particuliers et des activités agricoles, soit 1,2 % des émissions totales du territoire.

A titre indicatif et au niveau des rejets polluants, 50 kg de déchets verts brûlés équivaut à 13 000 km parcourus avec un véhicule diesel récent (Source ATMO AuRA- 2016). En effet, le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes. Le brûlage des déchets émet également du monoxyde de carbone. En outre, la



toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Ces émissions constituent un impact local fort sur les concentrations en particules pouvant engendrer des épisodes de pollution et ont des conséquences multiples sur la santé des personnes à l'origine du feu et de la population environnante, sur l'augmentation des risques d'incendie, sur les milieux naturels, sur la destruction de ressources (déchets verts) pour lesquelles il existe des solutions alternatives de valorisation (dépôt en déchèterie, composteurs, plateformes de broyage et de compostage...)

La pratique du brûlage est strictement interdite Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers. Cette pratique est passible d'une contravention de 450 euros.

LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe. Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs vous devez confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour, exercer une surveillance quotidienne de vos animaux, protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages.

Ne vous rendez pas dans un autre élevage sans précaution particulière. Réalisez un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour. Si une mortalité anormale est constatée, conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter votre vétérinaire ou la direction départementale en charge des populations. **Pour en savoir plus :** <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>